



Décembre 2014

PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE 2014-2020 DE MAYOTTE

Résumé non technique de l'évaluation stratégique environnementale



Évaluation cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de l'action préparatoire d'accompagnement de Mayotte dans le processus de passage au statut de région ultrapériphérique.

1105, avenue Pierre Mendès-France – BP 94001 – 30001 Nîmes Cedex 5 – France
Tél. : +33 (0) 4 66 87 50 00 - Fax : + 33 (0) 4 66 84 25 63
e mail : brli@brl.fr - www.brl.fr
Société Anonyme au capital de 3 183 349 € - SIRET : 391.484.862.000.19 – RCS
NIMES : B.391 484 862 – N° TVA INTRACOM : FR35391484862

	BRL ingénierie 1105, Avenue Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5
---	--

Date de création du document	25 février 2014
Contact	Damien BARRAL – Chef de projet - damien.barral@brl.fr

Titre du document	Résumé non technique de l'évaluation stratégique environnementale du programme opérationnel de coopération territoriale 2014-2020 de Mayotte
Référence du document :	JPH800658
Indice :	a

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
23/12/2014	a	Résumé non technique dressé sur la base de la version finale de l'ESE du PO CTE	F.-G. LATASTE / C. ROBERT	Damien BARRAL

ÉVALUATION STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE 2014-2020 DE MAYOTTE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Sommaire

1. PRINCIPE ET MÉTHODE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	1
1.1 Principe de la démarche	1
1.2 Contenu de l'évaluation	1
1.3 Méthode d'évaluation	3
1.4 Évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale et consultation du public	4
1.5 Limite méthodologique	4
2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS.....	5
2.1 Orientations générales du PO CTE	5
2.2 Articulation du PO CTE avec d'autres documents, plans et programmes existants	5
3. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON ÉVOLUTION	6
4. EXPOSÉ DES MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS DU PO ONT ÉTÉ RETENUES	9
5. ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DU PO SUR L'ENVIRONNEMENT	10
6. PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES ET ASSURER LE SUIVI	17

1. Principe et méthode de l'évaluation environnementale

1.1 PRINCIPE DE LA DÉMARCHE

La démarche d'évaluation environnementale a été initiée par la **directive européenne 2001/42/CE** du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Cette directive pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption.

Cette évaluation environnementale sera soumise à l'autorité environnementale régionale puis au public en même temps que le PO CTE, sous la forme d'un rapport individualisé. De même, le PO CTE sera soumis à l'approbation de la Commission européenne accompagné du rapport environnemental.

L'évaluation environnementale est un **outil d'aide à la décision** qui accompagne chaque étape de la conception du document qu'elle étudie.

Les **principaux objectifs de l'évaluation environnementale** sont de :

- vérifier que l'ensemble des **facteurs environnementaux** sont bien pris en compte lors de la préparation du plan ou programme,
- analyser tout au long du processus d'élaboration du plan ou programme, **les effets potentiels des objectifs et orientations** d'aménagement et de développement sur toutes les composantes de l'environnement,
- permettre les inflexions nécessaires pour **garantir la compatibilité des orientations avec les objectifs environnementaux**,
- dresser, à terme, **un bilan factuel des effets du plan ou programme sur l'environnement** et suivre ses éventuels effets négatifs n'ayant pu être corrigés.

Pour cela, elle étudie la prise en compte de la protection et mise en valeur de l'environnement, des impacts et mesures envisagées, de la compatibilité des enjeux territoriaux (économiques, sociaux, environnementaux).

C'est également un **outil de communication** à destination des acteurs locaux et du grand public, qui a pour rôle d'expliquer et de justifier les choix et décisions effectués, leurs liens avec les enjeux environnementaux et l'impact des politiques publiques.

1.2 CONTENU DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation est réalisée en conformité avec les textes en vigueur et en cohérence avec les spécificités du PO CTE de Mayotte et l'échelle régionale. Le rapport environnemental est structuré de la manière suivante :

- **CHAPITRE 1 : Résumé non technique**
- **CHAPITRE 2 : Cadre d'intervention et méthodologie**
Ce chapitre vise à poser les bases légales et techniques de l'ESE et la méthode utilisée pour établir le rapport environnemental.
- **CHAPITRE 3 : Présentation du PO CTE et articulation avec les autres plans, documents et programmes**
Ce chapitre a pour objectif de présenter la structure du PO évalué et d'analyser son articulation avec les autres documents de planification pertinents. L'intérêt est de comprendre la manière dont le PO va trouver sa place dans le contexte local, en tenant compte des enjeux et objectifs spécifiques de ces documents.

La méthodologie employée vise à faire la synthèse des documents à prendre en compte, puis à analyser la concordance (ou le degré de divergence) de leurs orientations avec celles du PO.

- **CHAPITRE 4 : Analyse de l'état initial de l'environnement et perspectives d'évolution**

Cette partie pose les bases de l'analyse en dressant un état des lieux de toutes les dimensions de l'environnement du PO. Les principales données utilisées sont issues de la « proposition pour une stratégie biodiversité en vue d'un développement durable de Mayotte » de l'UICN, du « Diagnostic Stratégique Territorial » de Mayotte et d'autres documents existants ou en cours d'élaboration pour Mayotte (SDAARM, SAR, SMVM) et les autres îles du territoire de coopération, tels que le « Programme d'action national d'adaptation au changement climatique » de Madagascar. Cet état initial met en évidence les enjeux, c'est-à-dire toutes les questions qui se posent sur le territoire. Il est organisé autour des dimensions environnementales, qui guident également l'analyse des effets de la mise en œuvre du PO CTE.

Une fois l'état initial dressé, l'analyse de l'évolution probable du territoire en l'absence de PO CTE est réalisée. Cet exercice permet de comprendre comment sont susceptibles d'évoluer les différents enjeux préalablement identifiés, si le document n'était pas mis en œuvre. Cette vision prospective permet de mettre en avant certaines lacunes du territoire, qui ont appelé la conception d'un PO CTE. Cette expertise est opérée à la lumière des enjeux du territoire et des documents, plans et programmes actuellement en vigueur.

- **CHAPITRE 5 : Exposé des motifs pour lesquels les orientations du PO CTE ont été retenues au regard des enjeux de l'environnement**

Une fois les incidences mises en évidence, ce paragraphe propose de comprendre les choix retenus et les options écartées, c'est-à-dire leur historique et les débats qu'ils ont générés pour répondre aux enjeux environnementaux. Cette analyse repose autour de deux grandes questions :

- ▶ Quels sont les objectifs du PO CTE et comment prend-il en compte les enjeux environnementaux ?
- ▶ Quels choix ont été retenus à Mayotte et comment ces choix ont été opérés en concertation avec tous les acteurs du territoire ?

- **CHAPITRE 6 : Analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PO CTE sur l'environnement**

Il s'agit du cœur de l'ESE, car ce chapitre propose de porter un regard critique sur les incidences probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement. Cette analyse doit porter sur la durée d'application du programme, soit jusqu'en 2022.

Cette analyse repose sur la comparaison de l'évolution de la situation environnementale en présence du PO CTE ou en son absence afin de mettre en avant les incidences probables du programme sur l'environnement, qu'elles soient positives ou négatives. Il s'agit plus précisément de confronter les incidences du PO CTE à une situation de référence, qui représente la dynamique d'évolution du territoire dudit document.

Pour ce faire il est donc nécessaire de croiser les objectifs spécifiques du PO CTE (niveau le plus opérationnel du programme) avec les différentes dimensions de l'environnement sur lesquelles il peut avoir une incidence, positive ou négative.

- **CHAPITRE 7 : Présentation des mesures pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables et assurer le suivi**

Une fois tous les éléments de compréhension en main, qu'ils soient relatifs à l'état initial, aux incidences et à l'historique des choix politiques et techniques, ce chapitre propose un certain nombre de solutions (mesures, critères de sélection des opérations, etc.) pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables préalablement identifiées. Ces dernières sont celles qui n'ont pu être prises en compte directement dans le PO et qui relèvent de concessions entre volontés locales, besoins et moyens.

Enfin, ce paragraphe propose également un schéma de suivi des incidences négatives de la mise en œuvre du PO CTE sur l'environnement, pour s'assurer que celui-ci n'accroisse pas d'effets négatifs et au contraire puisse les atténuer, notamment grâce aux mesures préalablement proposées.

1.3 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthodologie adoptée pour analyser les incidences de la mise en œuvre du PO CTE sur l'environnement a consisté à :

- **Sélectionner des dimensions thématiques.** Douze dimensions environnementales ont ainsi été choisies en fonction des textes de loi, des caractéristiques du territoire et des objectifs du PO CTE. Ces dimensions sont regroupées dans trois grandes catégories : **environnement naturel** (patrimoine naturel, continuités écologiques, patrimoine paysager), **environnement physique** (climat et énergie, qualité des sols, ressources en eau, risques) et **environnement humain** (patrimoine culturel et architectural, activités économiques, maîtrise des pollutions, santé humaine, nuisances sonores).
- **Cibler les enjeux environnementaux du territoire** avec l'analyse de l'état initial de l'environnement. Ces enjeux sont ensuite croisés avec les objectifs spécifiques du PO CTE afin de définir les enjeux susceptibles d'être effectivement concernés par la mise en œuvre du programme au niveau régional.
- **Analyser les incidences de chaque objectif spécifique du PO sur l'environnement** selon les enjeux retenus dans chacune des 12 dimensions environnementales. L'analyse consiste à réaliser :
 - ▶ un aperçu général des objectifs spécifiques sur les enjeux environnementaux régionaux,
 - ▶ une synthèse des **incidences positives** des objectifs sur les enjeux (si l'objectif spécifique contribue à valoriser les enjeux),
 - ▶ une synthèse des **incidences négatives** des objectifs sur les enjeux (si l'objectif contribue à dégrader les enjeux).

La méthode utilisée développe une **matrice permettant une analyse détaillée et une lecture facilitée des incidences** de la mise en œuvre du PO CTE sur l'environnement. Elle permet de croiser systématiquement chaque objectif avec les dimensions de l'environnement retenues.

Les effets peuvent être directs ou indirects, temporaires ou permanents, à long ou court terme, cumulés.

On distingue ainsi 6 types d'incidence sur les enjeux environnementaux :

	<p>Incidence probable directement positive pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences sont directement positives pour l'enjeu concerné</i></p>
	<p>Incidence probable indirectement positive pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences sont positives indirectement ou via une dynamique de gouvernance et/ou de formation ou sensibilisation</i></p>
	<p>Incidence probable négative maîtrisée pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences peuvent être négatives à court terme mais anticipées et maîtrisées par la mise en place de mesures spécifiques (par exemple principes de sélection des opérations), qui les rendent neutres ou positives à moyen terme</i></p>
	<p>Incidence probable directement négative pour l'enjeu concerné <i>Les principales incidences sont négatives pour l'enjeu concerné</i></p>
	<p>Sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné <i>Les incidences sont neutres ou il n'y a pas de lien avec l'enjeu concerné</i></p>
	<p>Incidence non évaluable sur la dimension concernée <i>Le document n'est pas assez détaillé pour évaluer l'incidence sur la dimension concernée</i></p>

ANALYSE DES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PO CTE SUR LES SITES NATURA 2000

L'évaluation environnementale doit proposer une analyse plus poussée des incidences de la mise en œuvre du PO sur les sites Natura 2000. L'absence de site Natura 2000 dans les RUP, et a fortiori hors UE, nous dispense de réaliser ce type d'évaluation complémentaire dans le cas du territoire couvert par ce PO CTE. Néanmoins, les incidences potentielles sur les zones naturelles particulièrement sensibles, telles que les mangroves ou les forêts supra-littorales, seront prises en compte dans notre analyse.

1.4 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET CONSULTATION DU PUBLIC

L'évaluation environnementale et le programme étudié sont soumis à l'avis de l'autorité environnementale (AE). Cet avis doit être formulé sur la base d'une évaluation complète, basée sur une version finale du programme.

La présente évaluation environnementale a été réalisée dans une démarche d'échanges et de partenariat avec l'autorité de gestion du programme et les services de l'autorité environnementale. L'autorité environnementale sur ces programmes à Mayotte est le Préfet, qui missionne ses services de la DEAL pour préparer un avis circonstancié sur l'évaluation stratégique environnementale et sur le programme évalué. La DEAL a ainsi été impliquée dès le départ de l'étude.

La consultation du public est également une obligation légale. Au regard de la nature et des calendriers d'élaboration du programme, la procédure de mise à disposition du public a été retenue et débutera dès réception de l'avis de l'autorité environnementale. Seront alors mis à disposition du public le programme, son évaluation environnementale et l'avis de l'AE.

1.5 LIMITE MÉTHODOLOGIQUE

Document de programmation financière à l'échelle régionale, le caractère stratégique du PO CTE et l'échelle géographique étudiée ont rendu parfois complexe l'analyse fine et précise des actions (analyse géographique par exemple). D'autant que les caractéristiques de ces actions ne sont pas toujours définies avec précision. Il s'agit donc d'une évaluation des « effets notables probables » de la mise en œuvre du PO CTE.

D'autre part, rappelons que l'analyse doit être proportionnée à l'importance du programme (d'après l'article R122-20 du code de l'environnement). L'analyse des effets de la mise en œuvre du programme a donc été réalisée vis-à-vis de dimensions et d'enjeux pertinents au regard des axes prioritaires du PO CTE.

De la même façon, étant donné les caractéristiques du PO CTE et de ses actions indépendantes les unes des autres, les recommandations de l'évaluation ne portent pas sur des mesures correctives qui ne seraient pas cohérentes, mais essentiellement sur les critères de sélection ou d'éligibilité des projets dans l'objectif de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

La fin de l'évaluation a été réalisée dans un calendrier très contraint, avec une finalisation précipitée parallèle à la finalisation du PO CTE.

L'évaluation environnementale et le PO CTE seront soumis à l'Autorité environnementale qui produira un avis motivé. L'ensemble de ces documents pourront être mis à disposition du public pour une durée de un mois, à laquelle il faut ajouter au moins 8 jours de publicité préalable.

L'autorité de gestion devra tenir compte des différents avis et faire évoluer le PO CTE en conséquence, en précisant les modalités de prise en compte.

2. Présentation du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Européenne et articulation avec les autres documents

2.1 ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PO CTE

Mayotte élabore actuellement un programme opérationnel de coopération territoriale européenne (PO CTE) relatif au Fond Européen de Développement Régional (FEDER). Ce programme consiste en un document stratégique qui a pour ambition de renforcer la cohésion socio-économique, en encourageant la coopération entre Mayotte, Madagascar et les Comores.

A Mayotte, c'est le préfet qui est autorité de gestion pour cette première période de programmation des fonds européens : 2014-2020.

L'architecture du PO FEDER-FSE de Mayotte s'articule autour de 3 axes prioritaires déclinés en 3 priorités d'investissement et 6 objectifs spécifiques, auxquels s'ajoute un axe dédié à l'assistance technique à travers un unique objectif spécifique.

L'analyse relative aux incidences environnementales du PO CTE a été focalisée exclusivement sur les objectifs spécifiques hors assistance technique (axes prioritaires 1, 2 et 3) dans la mesure où ces sont les plus susceptibles d'impacter l'environnement dans le cadre de ce programme.

2.2 ARTICULATION DU PO CTE AVEC D'AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES EXISTANTS

Il s'agit ici de l'évaluation de la cohérence externe du PO avec :

- des plans et programmes relatifs au développement socio-économique régional,
- les réglementations qui définissent les grands objectifs et constituent le cadrage européen et national du développement socio-économique,
- les grands objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire, national et régional (voire infrarégional).

L'évaluation montre la cohérence entre les objectifs internationaux et nationaux et les objectifs spécifiques du PO CTE de Mayotte. Parmi les documents analyser on peut notamment citer les Stratégies de Lisbonne et de Göteborg, la Directive Cadre sur l'eau, la Convention de Berne, le Plan National Santé Environnement, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, les Orientations Nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques...).

L'analyse met également en évidence que les objectifs spécifiques du PO CTE contribuent en grande partie aux orientations et dispositions des documents régionaux, tels que le SDAGE, le PADD et le SMVM de Mayotte.

D'une manière générale seuls les objectifs relatifs à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatiques apparaissent peu repris à travers le PO CTE de Mayotte.

3. Analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution

ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement met en évidence les enjeux relatifs à chaque dimension environnementale considérée. Les principaux enjeux identifiés sont regroupés et synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématiques	Enjeux
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La préservation de la biodiversité et des habitats naturels les plus vulnérables (lagon, récifs coralliens, mangroves, zones humides, forêts). <ul style="list-style-type: none"> ◆ La protection de la biodiversité et notamment des espèces patrimoniales, rares et/ou endémiques. ◆ La lutte contre les espèces invasives ➤ La maîtrise des pressions anthropiques <ul style="list-style-type: none"> ◆ La maîtrise des pressions anthropiques : urbanisation, pollutions d'origine urbaine et agricole. ◆ Le renforcement de l'application des réglementations, notamment en matière d'urbanisme et de prélèvement d'eau ➤ La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le renforcement des connaissances sur l'état du patrimoine naturel, terrestre, aquatique et marin ◆ Le développement des actions destinées à sensibiliser le grand public sur les enjeux environnementaux
Continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La reconnexion des réservoirs écologiques (aquatiques et terrestres) ➤ La lutte contre les phénomènes provoquant des ruptures de continuité écologique <ul style="list-style-type: none"> ◆ La continuité écologique des cours d'eau (en luttant contre les pollutions chimiques et en gérant mieux l'approvisionnement et les ressources en eau) ◆ La continuité écologique des espaces terrestres (en luttant contre la fragmentation des habitats et la déforestation)
Patrimoine paysager	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La protection de la qualité des paysages remarquables du territoire <ul style="list-style-type: none"> ◆ La finalisation du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui tient lieu dans les DOM de Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ◆ Le respect effectif des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme)
Maîtrise des pollutions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La gestion de la production des déchets domestiques et leur collecte <ul style="list-style-type: none"> ◆ La maîtrise des pollutions d'origine domestique ◆ Le raccordement de toute la population à des structures d'assainissement ➤ Le développement et l'amélioration des structures d'assainissement ➤ La valorisation de la filière déchets <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'amélioration de la gestion des déchets grâce à une structuration de cette filière (collecte, tri et traitement) ◆ La valorisation des déchets

Thématiques		Enjeux
Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'amélioration de la gestion des ressources et des prélèvements d'eau ➤ L'amélioration de l'approvisionnement ➤ L'amélioration de la qualité des eaux du lagon d'ici 2015 	
Climat et énergie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La réduction de la dépendance énergétique ➤ La réduction d'émission de gaz à effet de serre ➤ La maîtrise de la vulnérabilité régionale face au changement climatique 	
Qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La lutte contre l'érosion ➤ La préservation des qualités agronomiques des sols 	
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le soutien à l'entrepreneuriat et à l'artisanat local ➤ La réduction de la dépendance aux importations ➤ L'augmentation du capital humain par la formation ➤ L'incitation à déclarer les activités économiques et la lutte contre les activités informelles <p><u>Agriculture / sylviculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La structuration et l'organisation de filières locales et durables ➤ La transmission des exploitations agricoles et l'installation des nouveaux agriculteurs <p><u>Tourisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le développement du secteur touristique <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'amélioration des conditions sanitaires ◆ La lutte contre le sentiment d'insécurité ◆ Le développement du tourisme vert 	
PRIORITE ELEVEE		
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La maîtrise de l'extension anarchique de l'habitat sur les zones à risques <ul style="list-style-type: none"> ◆ La finalisation du Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) ➤ L'amélioration de la maîtrise des risques naturels <ul style="list-style-type: none"> ◆ La réalisation de travaux relatifs à la collecte des eaux pluviales (lutte contre les inondations) et de sécurisation des zones urbanisées 	
Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'amélioration de la solvabilité des besoins <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le renforcement de l'offre de soins ◆ La prévention et la lutte contre les principales maladies transmissibles (paludisme, lèpre, typhoïde, hépatite, sida, tuberculose...etc.) 	
PRIORITE MODEREE		
Patrimoine architectural et culturel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La préservation et mise en valeur du patrimoine architectural et culturel 	
Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien de la vigilance en matière de nuisances sonores 	

Ces enjeux ont ensuite été priorisés de manière à concentrer l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PO sur les enjeux susceptibles d'être directement impactés par ce programme.

Le tableau ci-dessous récapitule les enjeux concernés par le PO et repris par la suite dans l'analyse d'incidence :

L'augmentation du capital humain par la formation	5
L'amélioration de la solvabilité des besoins	5
La préservation de la biodiversité et des habitats naturels les plus vulnérables	4
La réduction de la dépendance énergétique	4
L'incitation à déclarer les activités économiques et la lutte contre les activités informelles	4
La réduction d'émission de gaz à effet de serre	4
La maîtrise des pressions anthropiques	3
La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux	3
La reconnexion des réservoirs écologiques	3
La lutte contre les phénomènes provoquant des ruptures de continuité écologique	3
La gestion de la production des déchets domestiques et leur collecte	3
L'amélioration de la gestion des ressources et des prélèvements d'eau	3
L'amélioration de la qualité des eaux du lagon	3
Le soutien à l'entrepreneuriat et à l'artisanat local	3
La réduction de la dépendance aux importations	3
La protection de la qualité des paysages remarquables du territoire	2
Le développement et l'amélioration des structures d'assainissement	2
La préservation des qualités agronomiques des sols	2
La structuration et l'organisation de filières locales et durables	2
Le développement du secteur touristique, proposant un panel varié de paysages et d'activités	2
L'amélioration de l'approvisionnement	2
La lutte contre l'érosion des sols	1
La préservation et mise en valeur du patrimoine architectural et culturel	1
Le maintien de la vigilance en matière de nuisances sonores	1

ÉVOLUTION PROBABLE DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DE PO CTE

Si l'on prolonge à grand trait les évolutions tendanciennes actuelles, les tendances suivantes émergent :

Les populations de Mayotte, Madagascar et des Comores continueront à connaître une croissance rapide engendrant des pressions anthropiques exacerbées sur les milieux naturels, avec pour conséquence une dégradation rapide de la biodiversité et des conditions de vie de la population (sanitaires et de salubrités publiques). Les forêts, les mangroves, le lagon, leurs écosystèmes et leurs paysages seraient particulièrement touchés, de même que les continuités écologiques des cours d'eau.

Dans les conditions actuelles de développement agricole et face à la croissance des besoins alimentaires locaux, le territoire de coopération risquerait de devenir de plus en plus dépendant de ses importations et voir le coût de la vie augmenter, notamment si les coûts de transports venaient à augmenter.

Sans politiques volontaristes dans ces domaines, les pressions anthropiques, notamment liées à la déforestation, l'extension agricole et l'urbanisation seront exacerbées avec pour conséquence une dégradation rapide des milieux naturels et des conditions de vie de la population (sanitaires et de salubrités publiques). Les forêts, les mangroves, le lagon, leurs écosystèmes et leurs paysages seraient particulièrement touchés, de même que les continuités écologiques des cours d'eau.

Dans ces conditions d'insalubrité, de dégradation de leur patrimoine naturel et d'insécurité, Mayotte, Madagascar et les Comores perdraient rapidement leur potentiel d'attractivité touristique dans la mesure où leur patrimoine naturel et notamment les lagons constituent leurs plus beaux atouts et une de leur plus importante opportunité de développement.

4. Exposé des motifs pour lesquels les orientations du PO ont été retenues

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE PO

On note que la prise en compte de l'environnement dans le PO CTE se limite principalement à l'objectif spécifique 5, visant à « *accroître les capacités de gestion et les savoirs faire en matière de qualité de l'eau d'assainissement et des déchets* ». Ce choix résulte notamment d'une articulation des objectifs avec le volet transnational du PO Océan Indien qui se trouve davantage orienté vers la prise en compte de l'environnement.

La mise en œuvre du PO CTE semble avoir des incidences globalement neutres ou positives sur l'environnement. Les OS 1 et 4 apparaissent néanmoins susceptibles d'avoir des incidences négatives sur certaines dimensions de l'environnement. Ces incidences négatives semblent cependant maîtrisables grâce à des critères de sélections appropriés lors de des actions qui seront mises en œuvre et nécessitant de rester vigilant quant à la prise en compte concrète des enjeux environnementaux lors de la sélection des actions correspondantes à ces objectifs spécifiques.

On note par ailleurs que les objectifs spécifiques du PO CTE et les types d'opérations et objectifs spécifiques proposés en parallèle par le PDR et le PO FEDER-FSE se complètent de manière cohérente et pertinente vis-à-vis de l'environnement sur le territoire mahorais, notamment en ce qui concerne la protection des espaces terrestres / marins, la gestion et le traitement de l'eau, le développement du capital humain local...etc.

Les objectifs transversaux et les principes horizontaux apparaissent globalement bien pris en compte dans le PO CTE de Mayotte même si tous les objectifs spécifiques n'y contribuent pas nécessairement et que les principes horizontaux apparaissent d'avantage en filigrane que de façon proprement explicite.

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DANS L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Un processus itératif a été mis en œuvre afin d'accompagner au mieux la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration du programme. Toutefois, les difficultés à préciser les partenariats avec les Comores et Madagascar ont ralenti le processus global d'élaboration du Programme opérationnel. La principale conséquence a été de finaliser dans l'urgence le PO CTE au mois de décembre 2014, ne permettant pas de faire remonter efficacement toutes les recommandations de l'évaluation environnementale.

Ainsi, si des écarts subsistent, ils devront être corrigés en même temps que la prise en compte des avis de l'autorité environnementale et du public.

5. Analyse des effets notables du PO sur l'environnement

L'analyse des incidences montre que les objectifs spécifiques du PO CTE ont des incidences globalement neutres ou positives. Néanmoins, certains objectifs ont été identifiés comme pouvant avoir des incidences probables négatives sur des enjeux environnementaux particuliers.

PATRIMOINE NATUREL

D'après notre analyse du PO CTE de Mayotte, celui-ci présente des effets majoritairement neutres ou indirectement positifs sur les principaux enjeux relatifs au patrimoine naturel du territoire de coopération. On dénombre 3 objectifs spécifiques (OS) considérés comme ayant une incidence positive sur au moins un des enjeux relatifs à cette dimension environnementale.

	Patrimoine naturel		
	La préservation de la biodiversité et des habitats naturels les plus vulnérables	La maîtrise des pressions anthropiques	La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	0	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	2	1	2
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	1	1	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	3	4	4
Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0	0	0

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUES

D'après notre analyse d'incidence, le PO CTE de Mayotte présente peu de liens avec les continuités écologiques. Seul l'objectif spécifique 5 « *Accroître les capacités de gestion et les savoirs faire en matière de qualité d'eau, d'assainissement et de déchets* » présente un effet indirectement positif sur les deux enjeux associés à cette dimension.

	Continuité écologique	
	La reconnexion des réservoirs écologiques	La lutte contre les phénomènes provoquant des ruptures de continuité écologique
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	1	1
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	1	1
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	4	4
Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0	0

PATRIMOINE PAYSAGER

Seul l'objectif spécifique 5 nous paraît affecter de manière positive la protection de la qualité des paysages remarquables du territoire couvert par le PO CTE de Mayotte.

		Patrimoine paysager
		La protection de la qualité des paysages remarquables du territoire
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	0
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	1
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	0
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0
	Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	5
	Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0

MAÎTRISE DES POLLUTIONS

La mise en œuvre du PO CTE de Mayotte devrait présenter peu d'effets notables sur la dimension « Maîtrise des pollutions », à l'exception de l'OS 5 « *Accroître les capacités de gestion et les savoirs faire en matière de qualité d'eau, d'assainissement et de déchets* » qui cible précisément les enjeux associés.

		Maîtrise des pollutions	
		La gestion de la production des déchets domestiques et leur collecte	Le développement et l'amélioration des structures d'assainissement
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	1	1
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	0	0
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	1	0
	Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	4	5
	Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0	0

RESSOURCES EN EAU

L'OS 5 est considéré comme susceptible d'induire un effet directement positif sur la dimension ressource en eau.

La nature positive ou négative des effets potentiellement attribuable à l'OS 1 apparaissent en revanche dépendre du secteur d'activité soutenu. Parmi le très large panel d'action proposé sous cet OS, on notera cependant que la sensibilisation à des pratiques agricoles respectant l'environnement contribue de manière indirectement positive à la préservation de la qualité de l'eau, à travers notamment une meilleure gestion des intrants.

	Ressource en eau	
	L'amélioration de la gestion des ressources et des prélèvements d'eau	L'amélioration de la qualité des eaux du lagon
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	1	1
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	1	1

CLIMAT ET ÉNERGIE

Le PO CTE a relativement peu d'effets sur la dimension climat et énergie, à l'exception de deux OS de l'axe prioritaire 2 qui présentent un effet indirectement positif sur l'enjeu de réduction de la dépendance énergétique :

- OS 3 : « Accroître le nombre de personnels qualifiés dans les domaines de la santé et des secours aux personnes en vue de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables » ;
- OS 4 : « Accroître le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de rééquilibrer l'offre de soins dans la zone ».

Nous notons par ailleurs que, bien qu'il soit difficile à cette échelle stratégique d'évaluer l'effet de l'OS 1 « Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone » sur la dimension considérée, il apparaît néanmoins présenter un effet positif sur l'enjeu de réduction des émissions de GES. En contribuant à l'amélioration du transit de marchandises entre les îles, cet OS pourrait permettre de réduire les importations au sein de la zone de coopération, limitant ainsi les émissions de GES associées aux transports.

	Climat et énergie	
	La réduction de la dépendance énergétique	La réduction d'émission de gaz à effet de serre
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	2	2
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	1	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	3	3
Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0	1

QUALITÉ DES SOLS

Notre analyse met en évidence que le PO CTE devrait faiblement impacter la qualité des sols si ce n'est de manière positive mais indirecte à travers l'objectif spécifique 1 « *Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone* ».

Cet objectif spécifique entend notamment soutenir des actions d'organisation et de structuration des filières agricoles au Comores et à Madagascar, avec entre autre objectif de sensibiliser les acteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement. La professionnalisation de ce secteur et la sensibilisation des agriculteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement devrait ainsi indirectement agir sur la préservation de la qualité des sols et sur la lutte contre les phénomènes d'érosion.

	Qualité des sols	
	La lutte contre l'érosion des sols	La préservation des qualités agronomiques des sols
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	1	1
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	5	5
Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0	0

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Quatre des six objectifs spécifiques proposés dans le cadre du PO CTE ont des incidences particulièrement positives sur les activités économiques du territoire de coopération.

- Les objectifs spécifiques 1 et 2 de l'axe prioritaire 1, contribuent directement au soutien à l'entrepreneuriat et à l'artisanat local en accroissant les capacités de production et d'exportation des entreprises, ainsi qu'en accompagnant les porteurs de projets à créer leurs entreprises.
- La stimulation des capacités de production permet de réduire directement la dépendance aux importations tandis que l'accompagnement à la création d'entreprise permet également de répondre à cet enjeu de manière plus indirecte.
- Les actions soutenues à travers les objectifs spécifiques 3 et 6 contribuent directement à l'augmentation du capital humain par la formation. De manière plus indirecte l'objectif spécifique 1 contribue également à cet enjeu en prévoyant de soutenir des actions de sensibilisation, de conseil et d'information aux entreprises et aux agriculteurs des agriculteurs.
- Les objectifs spécifiques de l'axe prioritaire 1 contribuent plus ou moins directement à déclarer les activités économiques et à lutter contre les activités informelles en accompagnant la création d'entreprise ainsi qu'en soutenant l'accroissement des capacités de production et d'exportation des entreprises impliqués dans les échanges commerciaux de la zone.
- La structuration et l'organisation des filières locales et durables sont directement soutenue à travers l'objectif spécifique 1 qui entend plus particulièrement agir sur la structuration et le développement de la filière d'importation de la viande bovine à Mayotte provenant de Madagascar, mais également des filières agricoles des Comores et de la filière aquacole.
- Le développement du secteur touristique nous apparait indirectement soutenu par les objectifs spécifiques 2, 5 et 6.

	Activités économiques					
	Le soutien à l'entrepreneuriat et à l'artisanat local	La réduction de la dépendance aux importations	L'augmentation du capital humain par la formation	L'incitation à déclarer les activités économiques et la lutte contre les activités informelles	La structuration et l'organisation de filières locales et durables	Le développement du secteur touristique, proposant un panel varié de paysages et d'activités
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	2	1	2	1	1	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	0	1	1	1	0	2
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	4	4	3	4	5	4
Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0	0	0	0	0	0

SANTÉ HUMAINE

L'enjeu d'amélioration de la solvabilité des besoins en santé humaine est directement impacté de manière positive par les objectifs spécifiques 3 et 4 qui entendent accroître le nombre de médecin spécialistes intervenant en mobilité dans la zone ainsi qu'en augmentant le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de rééquilibrer l'offre de soin dans la zone.

L'amélioration des capacités de gestion et les savoir-faire en matière de qualité de l'eau, d'assainissement et de déchets (Objectif spécifique 5) peut également contribuer de manière plus indirecte à améliorer la solvabilité des besoins en santé humaines en améliorant les conditions de vies et donc en réduisant les besoins.

	Santé humaine
	L'amélioration de la solvabilité des besoins
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	2
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	1
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	0
Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	0
Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	3
Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0

PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL

L'augmentation du nombre d'étudiants et d'enseignants en mobilité dans le supérieur peut contribuer indirectement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel, notamment en ciblant plus particulièrement la littérature contemporaine mahoraise comme cela est proposé à travers l'objectif spécifique 6.

		Patrimoine culturel et architectural
		La préservation et mise en valeur du patrimoine architectural et culturel
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable directement positive sur l'enjeu concerné	0
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable indirectement positive sur l'enjeu concerné	1
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative maîtrisable sur l'enjeu concerné	0
	Nombre d'objectifs spécifiques ayant une incidence probable négative non maîtrisable sur l'enjeu concerné	4
	Nombre d'objectifs spécifiques sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné	13
	Nombre d'objectifs spécifiques dont l'incidence est considérée comme non évaluable sur l'enjeu concerné	0

SYNTHÈSE DES INCIDENCES POSITIVES

L'analyse des incidences montre que la mise en œuvre du PO CTE aura globalement des effets neutres ou positifs sur les dimensions environnementales étudiées. Les dimensions de l'environnement liées aux activités économiques, au patrimoine naturel, aux continuités écologiques, au patrimoine paysager sont bien prises en compte dans le PO et seront impactées de façon positive et plus ou moins directe.

SYNTHÈSE DES INCIDENCES NÉGATIVES

Les incidences négatives identifiées lors de l'analyse du PO CTE de Mayotte sont relativement peu nombreuses et globalement maîtrisées. D'une manière générale, ces incidences négatives dépendent des modalités de mise en œuvre des actions sélectionnées dans les objectifs spécifiques concernés.

Les objectifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence négative sont précisés ci-dessous :

Objectif spécifique 1 « Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone »

La mise en œuvre de cet objectif spécifique (à travers notamment le développement des infrastructures de transport et des entreprises), en fonction des localisations choisies et des modalités de réalisation, peut engendrer des incidences négatives sur la préservation de certains milieux naturels (et espèces associées) et sur les continuités écologiques.

Bien que difficilement évaluable à cette échelle stratégique, nous notons également que le développement des activités et des échanges risque de s'accompagner d'une pression supplémentaire sur la ressource en eau (augmentation de la consommation et risque de rejets polluants). Les nuisances sonores, non prises en compte dans le PO, sont également susceptibles d'être amplifiées par les projets envisagés (bruit associé au transport aérien notamment).

Comme précisé dans la synthèse des incidences positives, à l'échelle stratégique du territoire de coopération, la mise en œuvre de cet OS devrait permettre de limiter les importations et donc de réduire les émissions de GES associés aux transports. Cependant le développement des activités économiques et l'amplification des échanges intra-zone, selon la sélection des projets et de l'encadrement de leur mise en œuvre, pourront induire une augmentation des besoins énergétiques et potentiellement une augmentation des émissions de GES au sein de la zone de coopération. Un potentiel impact négatif de cet OS sur les deux principaux enjeux de la dimension « Climat et énergie » est donc à considérer.

Ces différents effets négatifs identifiés sont toutefois jugés comme maîtrisés dans la mesure où la version finale du POCTE précise dans ses principes directeurs de la sélection des opérations que « *le caractère durable et respectueux de l'environnement naturel, physique et humain des activités soutenues, en fonction de leur implantation physique, de leur mode de production, ou bien encore de leur gestion interne sera pris en compte* ».

Objectif spécifique 4 « Accroître le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de rééquilibrer l'offre de soins dans la zone »

Le développement de nouvelles structures de santé, soutenu par l'OS 4, s'il ne s'accompagne pas de la mise en place d'une gestion des déchets associés (notamment en termes de collecte), risque de contribuer à l'augmentation de la pollution par la production de déchets d'origines médicale et médicamenteuse pouvant se répercuter sur le milieu, les ressources naturelles ainsi qu'éventuellement sur la santé humaine.

Cette incidence n'apparaît pas maîtrisée dans la dernière version du PO CTE qui nous a été transmise pour évaluation (version en date du 18/12/2014) alors qu'elle pourrait l'être en intégrant un critère de sélection des projets axé sur la bonne gestion des déchets d'origine médicale.

6. Présentation des mesures pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables et assurer le suivi

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de l'évaluation, **des mesures sont proposées concernant les objectifs spécifiques dont la mise en œuvre peut avoir une incidence négative sur l'environnement**, sans que celle-ci n'ait pu être corrigée directement dans le cadre du PO. L'évaluation a également pris en compte les perspectives d'incidences négatives liées à la mise en œuvre de certains objectifs spécifiques dont les effets sont difficilement évaluables aujourd'hui (objectifs d'accroissement des capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone).

Du fait de l'aspect stratégique du PO CTE, les mesures proposées relèvent plus de recommandations que de propositions techniques précises. Elles portent principalement sur la **précision des principes de sélection ou des actions et les points de vigilance**. Ces points ont le mérite d'anticiper toute incidence, et la souplesse de les faire évoluer dans les cas d'incidences non anticipées.

Objectifs spécifiques concernés	Dimensions et enjeux environnementaux concernés	Proposition de mesure complémentaire
OS1 : Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone	Préservation de la biodiversité et des habitats naturels les plus vulnérables	Vérifier les risques de pollution et l'impact susceptible d'être générée par les activités anthropiques sur les milieux naturels locaux
	Maîtrise des pressions anthropiques	
	Reconnexion des réservoirs écologiques	Dans la ligné des actions de sensibilisation des agriculteurs à un usage plus efficient de l'eau, il faudra veiller à ce que l'accroissement des capacités de production des autres secteurs économiques s'accompagne également d'une meilleure gestion de l'eau et une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage et la pollution. Sélectionner prioritairement les projets intégrant des collecteurs d'eaux pluviales
	Lutte contre les phénomènes provoquant des ruptures de continuité écologique	
	Amélioration de la gestion des ressources et des prélèvements d'eau	
	Amélioration de la qualité des eaux du lagon	Veiller à ce que les entreprises bénéficient d'un soutien à l'accroissement de leur productivité soient bien reliées à un système d'assainissement de leurs eaux usées.
	Réduction de la dépendance énergétique	Sélectionner prioritairement les projets intégrant de la production d'énergie propre pour leurs activités.
	Réduction d'émission de gaz à effet de serre	Etablir un bilan carbone ou une évaluation de l'empreinte carbone de produits exportés par rapport aux produits locaux ou importés depuis l'extérieur de la zone.
	Maintien de la vigilance en matière de nuisances sonores	Sélectionner prioritairement les projets limitant les nuisances sonores.
OS4 : Accroître le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de rééquilibrer l'offre de soins dans la zone	Gestion de la production des déchets domestiques et leur collecte	Ajouter dans les principes directeurs de la sélection des opérations un critère relatif à la gestion des déchets hospitaliers et médicamenteux généré par les infrastructures médicales

DISPOSITIF DE SUIVI DES INCIDENCES

Un dispositif de suivi des incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du PO doit être mis en place afin d'identifier rapidement d'éventuelles incidences négatives imprévues et de s'assurer de la réelle prise en compte de la problématique environnementale. Nous proposons de nous appuyer pleinement sur les indicateurs de réalisation et de résultat existants du programme, en ciblant ceux permettant de suivre une incidence négative probable. Si aucun indicateur adéquat n'existe, nous en proposerons alors un pertinent.

Objectif spécifique	Indicateur du programme pertinent pour le suivi des incidences négatives probables		Indicateur complémentaire	
	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur	Modalités de renseignement
OS 1 : Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Montant des importations et des exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone	Accroissement de la consommation en eau	Relevé de compteur d'eau et comparaison avec la consommation d'eau moyenne au cours de l'année précédente
			Raccordement à un dispositif d'assainissement des eaux usées	Préciser le dispositif d'assainissement utilisé
			Indépendance énergétique du système productif	Nombre de kWh produit de manière indépendante / consommation totale d'énergie
			Quantité de CO ₂ produite par euros de chiffre d'affaire final	Bilan carbone de la production et du transport / prix moyen au consommateur final
OS 4 : Accroître le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de rééquilibrer l'offre de soins dans la zone	Nombre de centre de soins / dispensaires créés et gérés par les ONG dans la zone	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux / dispensaires gérés par des ONG	Quantité de déchets produits	Estimation à partir de la comptabilité des établissements concernant l'achat de fournitures médicales consommables
			Nom et fréquence de passage du prestataire chargé de la gestion des déchets médicaux	Renseignements à collecter auprès des services généraux des établissements